Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le 14/11/2023

ID: 027-212703169-20231109-20231101-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation:

03/11/2023

Nombre de Conseillers:

En exercice: 13

Date d'affichage:

Présents: 8

03/11/2023

Votants: 9

Séance du 9 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire Présents: M. MIGNOT, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, Mme VERDUN, M. DELANOS, Mme COUZI, M. CROGUENNEC, M. LE GUEN.

Absents excusés: M. DAMM, Mme LUST. M. DAMM a donné pouvoir à M. MIGNOT.

Absents: M. TALEB, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet:

Vote des subventions 2023

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2023 :

SUBVENTIONS	2023
A.C.P.G.	600
CLUB DE L'AMITIE	700
CHARITE	700
THEATRE DE HAUVILLE	800
BIBLIOTHEQUE	2556
ASSOCIATION SPORTIVE ET LOISIRS DE HAUVILLE	2000
APE LES PTITS HAUVILLAIS	1500
POMPIERS DE ROUTOT	700
COMITE DES FÊTES DE HAUVILLE	3500
ASSOC ROUMOIS TERRES VIVANTES EN NORMANDIE	2000
CROIX ROUGE	200
SECOURS CATHOLIQUE ROUTOT	200
SECOURS POPULAIRE (Antenne de Bourgtheroulde)	200
LES RESTO DU CŒUR	200
ASSOCIATION "LE MUGUET"	70
ASSOCIATION SPORTIVE DU CEG	150
ECOLE MUSIQUE DANSE THEATRE ROUMOIS	10
Ecole des Arts BOURG-ACHARD	120
MAISON FAMILIALE DE NEUFCHATEL EN BRAY	30
MAISON FAMILIALE DE ROUTOT	90
PAR-TAGE école horticole	30
FONDATION DU PATRIMOINE	120
CFAIE /	30
LES JEUNESSES MUSICALES	600
SOUVENIR FRANCAIS	50

Accepte à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme au Registre

Main.

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le

ID: 027-212703169-20231109-20231102-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation:

03/11/2023 Nombre de Conseillers :

En exercice: 13

<u>Date d'affichage</u>: Présents: 8 03/11/2023 Votants: 9

Séance du 9 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire Présents: M. MIGNOT, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, Mme VERDUN, M.

Absents excusés: M. DAMM, Mme LUST. M. DAMM a donné pouvoir à M. MIGNOT.

Absents: M. TALEB, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

DELANOS, Mme COUZI, M. CROGUENNEC, M. LE GUEN.

Objet:

Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par sa délibération n°2023-06-04 en date du 15 juin 2023, les conseillers ont autorisé le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

Comme convenu, le mobilier a été acheté et pour pouvoir mandater les factures correspondantes, il convient de prendre une décision modificative comme telle :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D 023 Virement à la section	0 €	6000 €	0 €	0 €
d'investissement				
D 6588 Autres charges diverses de gestion courante	6000 €	0 €	0 €	0 €
Total FONCTIONNEMENT	6000 €	6000€		
Investissement				
R 021 Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	6000 €
D 2184 Mobilier	0 €	6000 €	0 €	0 €
Total INVESTISSEMENT	0€	6000€	0€	6000€
TOTAL GÉNÉRAL		6000€		6000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte/n'accepte pas la Décision Modificative 1.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme au Registre

Département de l'Eure Arrondissement de BERNAY Canton de BOURG-ACHARD

Commune de HAUVILLE

Reçu en préfecture le 10/1/1/2023 Publié le 10/11/2023 ID: 027-212703169-20231109-20231103-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation:

03/11/2023 Nombre de Conseillers:

En exercice: 13

Date d'affichage: Présents: 8 03/11/2023 Votants: 9

Séance du 9 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William. Maire

Présents: M. MIGNOT, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, Mme VERDUN, M. DELANOS, Mme COUZI, M. CROGUENNEC, M. LE GUEN.

Absents excusés: M. DAMM, Mme LUST. M. DAMM a donné pouvoir à M. MIGNOT.

Absents: M. TALEB, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet:

Délibération achat du moulin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les propriétaires du moulin ont accepté la proposition d'achat de celui-ci par la commune de HAUVILLE à 20 000 €.

Les frais d'acte notarié sont estimés à 1 750 €. Cet achat sera inscrit au budget primitif 2024.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer tous les documents afférents à l'achat du moulin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette vente.

> Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme au Registre



Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Publié le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

ID: 027-212703169-20231109-20231104-DE

Département de l'Eure Arrondissement de BERNAY Canton de BOURG-ACHARD Commune de HAUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation:

03/11/2023

Nombre de Conseillers:

En exercice: 13

Date d'affichage:

Présents: 8

03/11/2023

Votants: 9

Séance du 9 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William. Maire

Présents: M. MIGNOT, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, Mme VERDUN, M. DELANOS, Mme COUZI, M. CROGUENNEC, M. LE GUEN.

Absents excusés: M. DAMM, Mme LUST. M. DAMM a donné pouvoir à M. MIGNOT.

Absents: M. TALEB, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet:

Délibération défense incendie : choix des futures implantations des réserves et autorisation de demande de subvention DETR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le programme de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 est ouvert et qu'il est possible de formuler une demande pour la fourniture et la pose de réserves incendie. En effet ces créations de point d'eau incendie rentrent dans les opérations prioritaires du règlement de la DETR 2024.

Ce service, de compétence communale, est manquant à plusieurs endroits de la commune.

Plusieurs devis ont été fournis par la société SOLUTION ENVIRONNEMENT 76 pour la fourniture et la pose de réserves enterrées et souples de 30 m3.

Les implantations choisies sont :

Réserve enterrée 30 m3 :

Le moulin de Pierre pour un montant de 21 924,90 € HT soit 26 309,88 € TTC.

Réserve souple 30 m3 :

Rue du Mont Gignard pour un montant de 7 322,71 € HT soit 8 787.25 € TTC.

Réserve enterrée 30 m3 :

Impasse des Rousselins pour un montant de 29 139,56 € HT soit 34 967,47 € TTC.

Réserve souple 30 m3 :

Route de la Forêt pour un montant de 7 352,43 € HT soit 8 822.92 € TTC.

Réserve souple 30 m3:

Rue des Janviers pour un montant de 8 251,68 € HT soit 9 902,02 € TTC.

ID: 027-212703169-20231109-20231104-DE

Réserve souple 30 m3:

Rue Bénard pour un montant de 19 550,49 € HT soit 23 460,59 € TTC.

Réserve enterrée 30 m3 :

Rue du Bosc Lambert pour un montant de 25 459,74 € HT soit 30 551,69 € TTC.

Le projet de création de réserves incendie sur la commune d'HAUVILLE s'élève à 119 001,51€ HT soit 142 801,82 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est décomposé comme suit :

Financement	Montant H.T de la subvention	Taux	
Subvention DETR	47 600,61 €	40 %	
Autofinancement	71 400,90 €	60 %	
Total	119 001,51 €	100 %	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- > autorise M. le Maire à solliciter des financements auprès de l'Etat au titre de la DETR
- > mandate M. le Maire pour toutes les démarches rendues nécessaires et la signature de l'ensemble des documents afférents

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme au Registre

Main

Département de l'Eure Arrondissement de BERNAY Canton de BOURG-ACHARD Commune de HAUVILLE

Publié le 10/11/2023

ID: 027-212703169-20231109-20231105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation:

03/11/2023

Nombre de Conseillers:

En exercice: 13

Date d'affichage:

Présents: 8

03/11/2023

Votants: 9

Séance du 9 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire

<u>Présents</u>: M. MIGNOT, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, Mme VERDUN, M. DELANOS, Mme COUZI, M. CROGUENNEC, M. LE GUEN.

Absents excusés: M. DAMM, Mme LUST. M. DAMM a donné pouvoir à M. MIGNOT.

Absents: M. TALEB, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet:

Délibération approuvant le projet de modification de réseau électrique haute tension sur la parcelle communale ZN 204

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier d'un bureau d'études chargé par ENEDIS de modifier le réseau électrique Haute Tension au lieudit « la couture » à HAUVILLE.

Afin de mener à bien cette étude, le bureau d'études est amené à modifier les ouvrages électriques en aérien en posant 3 supports et 148 mètres de lignes Haute Tension ainsi qu'à poser un câble Haute Tension de mise à la terre en souterrain sur 12 mètres sur la parcelle ZN 204 dont la commune est propriétaire.

Deux conventions ont été envoyées (1 convention aérienne et 1 convention souterraine). Le bureau d'études demande l'accord à la commune pour débuter les travaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSENTION :

- Accepte les travaux
- Autorise M. le Maire à signer les conventions ainsi que tous les documents afférents à ces travaux

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme au Registre Département de l'Eure Arrondissement de BERNAY Canton de BOURG-ACHARD

Commune de HAUVILLE

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023 5 2 LON

Publié le 14/11/2023

ID: 027-212703169-20231109-20231106-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation:

03/11/2023 Nombre de Conseillers :

En exercice: 13

<u>Date d'affichage</u>: Présents: 8 03/11/2023 Votants: 9

Séance du 9 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire

<u>Présents</u>: M. MIGNOT, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, Mme VERDUN, M. DELANOS, Mme COUZI, M. CROGUENNEC, M. LE GUEN.

<u>Absents excusés</u>: M. DAMM, Mme LUST. M. DAMM a donné pouvoir à M. MIGNOT.

Absents: M. TALEB, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet:

Délibération restitution étude petites centralités : choix de trois propositions fournies par le cabinet d'études

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différentes propositions retenues suite à la restitution de l'étude sur les petites centralités.

- Aménagement Place de l'Eglise,
- Aménagement Entrées Est de Hauville et aménagement de l'accès piéton à l'air de jeux,
- Aménagement de la polarité Ecole/Salle des fêtes/Mairie

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSENTION :

- Décide de choisir les 3 propositions
- Autorise M. le Maire à signer les conventions ainsi que tous les documents afférents à ces travaux

